



**Union  
Départementale  
des Syndicats  
CGT de la Marne**

**15, bd de la Paix  
BP 1215  
51058 Reims cedex**

**Téléphone :**  
03.26.88.23.04

**Télécopie :**  
03.26.88.02.60

**Messagerie :**  
ud51@cgt.fr

**Site internet :**  
[www.udcgt51.fr](http://www.udcgt51.fr)



**Union Générale des  
Ingénieurs Cadres et  
Techniciens**

**Messagerie**  
ugict.cgt.51@wanadoo.fr



**Union Syndicale des  
Retraités**

**Messagerie**  
usr.cgt.51@wanadoo.fr



Reims, le 22 juin 2012

Madame la Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice  
Ministère de la Justice  
75042 PARIS CEDEX

Madame la Ministre,

Le journal « l'Union », seul quotidien du département de la Marne, est un journal issu de la résistance, créé par 12 organisations combattantes, politiques et syndicales en 1944 puis racheté par Philippe HERSANT en 1984.

L'Union Départementale CGT de la Marne y est encore actionnaire (0,33 % des parts) et attire votre attention sur la situation du pôle CAP (l'Union, l'Aisne Nouvelle, Libération Champagne et l'Union-Ardennais) de GHM (Groupe Hersant Media).

Après la liquidation de COMAREG en 2011, la mise en redressement judiciaire de Paris Normandie, GHM négocie aujourd'hui avec le groupe belge ROSSEL la reprise du pôle CAP en supprimant avant 230 emplois.

Dans cette affaire, Monsieur Philippe Hersant organise la destruction de la presse quotidienne régionale, utilise le CIRI et les AGS pour alléger ses coûts en France et gonfler ses profits en Suisse, où il est un des tous premiers exilés fiscaux.

J'ai donc l'honneur de vous demander d'ouvrir une information judiciaire afin de vérifier si la situation des quotidiens régionaux de GHM en France et la croissance de Monsieur Philippe Hersant en Suisse ne relèvent pas de l'article L 654.2 du Code du Commerce.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de l'UD CGT 51,  
**Jean-Pierre LANGLET**